



Le Département de l'intérieur et de la santé publique du Canton de Vaud

Vu le diplôme fédéral du 3 décembre 1985

autorise

Monsieur Stéphane **MONTAVON**, Médecin-vétérinaire
originaire de Montavon (JU)
domicilié à Châtelaine, ch. du Petit-Bois 6

à pratiquer son art dans le canton, conformément aux lois, arrêtés,
règlements et instructions relatifs à cette profession.

Lausanne, le 6 octobre 1989

Le chef du Département:

Ph. Pidoux